

Minimal

10/4/86

J.B.R.

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT
B.P. 73 KIGALI

U

KIGALI, le 1/04/1986

N° 707/08/01.5/86

A traiter par
Date entrée : 02.04.86
N° Classement : 6-113/01.5

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI

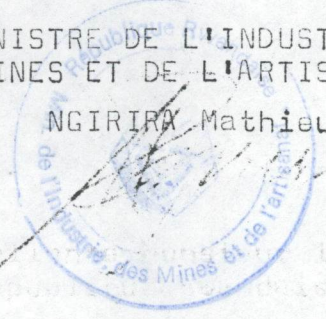
Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre
Excellence le compte-rendu de l'entretien que j'ai accordé
au Dr. John A. Linton, Représentant de Linton and Associates,
LTD International Consultants qui a supervisé les travaux
de réhabilitation de la Raffinerie de Pyrèthre de Ruhengeri.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur
le Président, l'expression de ma plus haute considération.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT

NGIRIRA Mathieu



Copie pour information :

- Monsieur le Ministre des
Affaires Etrangères et
de la Coopération
KIGALI
- Monsieur le Ministre du Plan
KIGALI
- Monsieur le Ministre des Finances
et de l'Economie
KIGALI
- Monsieur le Ministre des Travaux
Publics et de l'Ennergie
KIGALI
- Monsieur le Ministre de l'Agriculture,
de l'Elevage et des Forêts
KIGALI
- Monsieur le Ministre de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche Scientifique
KIGALI.

COMPTE-RENDU DE L'ENTRETIEN ACCORDE AU Dr. LINTON JOHN A.
DE LINTON AND ASSOCIATES, LTD INTERNATIONAL CONSULTANTS.

1. En date du 20 mars 1986 à 14 h 40', Monsieur le Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat a accordé un entretien au Dr. Linton, expert qui a supervisé la réhabilitation de la Raffinerie de Pyrèthre de Ruhengeri, entretien qui a essentiellement porté sur la Raffinerie de Pyrèthre de l'OPYRWA à Ruhengeri.
2. Au début de l'entretien, le Dr. Linton a remis à Monsieur le Ministre un échantillon d'extrait pâle à 80 % de concentration produit par la Raffinerie de pyrèthre à Ruhengeri et lui a signalé que c'était un bon produit, même meilleur que celui produit au Kenya et que l'on pourra en obtenir un très bon prix sur le marché international. Monsieur le Ministre a félicité le Dr. Linton du très bon travail qui a été effectué pour la réhabilitation de la Raffinerie de Pyrèthre de Ruhengeri.
Le Dr. Linton a admis qu'effectivement un bon travail avait été fait à la Raffinerie, mais qu'il y avait d'autres actions à faire notamment l'installation de la chaudière à marc de pyrèthre et l'entretien des machines de la Raffinerie. Il a signalé à Monsieur le Ministre qu'il pourrait superviser les travaux de l'installation de cette chaudière et assurer l'entretien des machines de la Raffinerie.
3. S'agissant de la Raffinerie de Pyrèthre, Monsieur le Ministre a signalé à son interlocuteur que pour le Gouvernement Rwandais, celle-ci doit être rentable sans quoi d'autres solutions devront être envisagées. Il lui a également fait part de l'entretien qu'il venait d'avoir la veille avec Monsieur Lascu, Représentant-Résident du PNUD à Kigali au sujet de la révision de l'étude de factibilité réalisée en 1976 pour la Raffinerie afin de voir dans quelle mesure cette usine est encore rentable. Monsieur le Ministre a ajouté que les termes de référence de la nouvelle étude ont été déjà faits en collaboration avec les services du PNUD et de l'OPYRWA et a ensuite invité le Dr. Linton à les examiner et signaler à la partie Rwandaise si son Association est en mesure de réaliser l'étude en question.
Dans sa réponse, le Dr. Linton a dit que son Association pouvait réaliser l'étude et a promis de donner une offre à ce sujet.

.../...

4. S'agissant du niveau actuel des prix, Monsieur le Ministre a signalé qu'il y a actuellement par kg d'extrait pâle une perte de 5 à 10 \$ USA car le prix de revient se situe aux environs de 50 \$ USA contre 40 à 45 \$ USA pour le prix de vente. Il faut donc si l'on veut que la Raffinerie soit rentable soit augmenter les prix de vente de l'extrait pâle sur le marché international ou alors abaisser les coûts de production de l'extrait pâle au niveau de la Raffinerie. A la question du Dr. Linton de savoir si le Gouvernement Rwandais compte faire une étude de commercialisation, Monsieur le Ministre a répondu que cette étude de commercialisation fait partie de l'étude de factibilité dont les termes de référence existent déjà.
5. Pour ce qui est de la rentabilisation de la Raffinerie, le Dr. Linton a signalé qu'il se posent quelques problèmes à cette Raffinerie notamment la compétition entre le pyrèthre et les autres cultures vivrières, les coûts du transport et le nombre élevé d'employés à la Raffinerie. A la question de Monsieur le Ministre de savoir qu'allait être l'évolution dans le future sur le marché international du prix des pyrèthrines naturelles, le Dr. Linton a répondu que les pyrèthrines naturelles resteront toujours meilleures aux synthétiques. Il a ajouté qu'il contactera les raffineurs et les producteurs des pyrèthrines synthétiques de sa connaissance afin de disposer de plus amples informations sur les niveaux des productions et des prix des pyrèthrines.
6. S'agissant des différentes gammes de produits pouvant être fabriqués dans la Raffinerie de Ruhengeri, Monsieur le Ministre a demandé au Dr. Linton s'il était possible à partir de l'extrait pâle de la Raffinerie de produire des insecticides pour les besoins nationaux et ceux des pays limitrophes. Le Dr. Linton a signalé que c'était possible à condition d'importer certaines matières premières du Kenya notamment. L'usine serait de faibles dimensions, mais elle pourrait satisfaire les besoins nationaux et dégager des surplus pour l'exportation dans les pays limitrophes.
7. Enfin, Monsieur le Ministre a demandé au Dr. Linton si son Association ne pouvait pas prendre quelques participations (actions) au cas où le Gouvernement Rwandais décide de privatiser l'OPYRWA pour en faire une société mixte ou privée.

.../...

Le Dr. Linton a dit que la question serait à examiner; des contacts sont à mener avec la Société Financière Internationale (SFI).

Avant de clôturer l'entretien à 15 h 10', Monsieur le Ministre a demandé à son interlocuteur de contacter les services de son Département de même que ceux du Ministère du Plan afin de disposer des termes de référence de l'étude de factibilité dont question plus haut pour donner une offre à la partie Rwandaise car celle-ci voudrait disposer de l'étude le plus tôt possible.

Fait à KIGALI, le 20 mars 1986.